

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Monsieur le conseiller Michel Ducharme donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2015-03 sera présenté pour adoption.

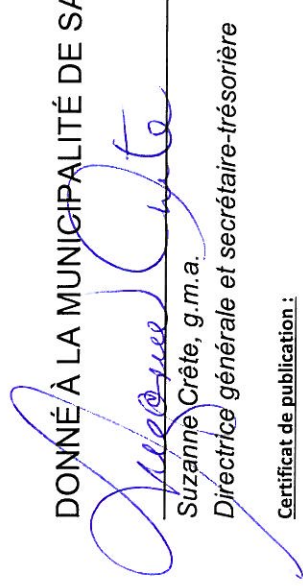
Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale;
- De mettre à jour la définition de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 25 rue des Loisirs.

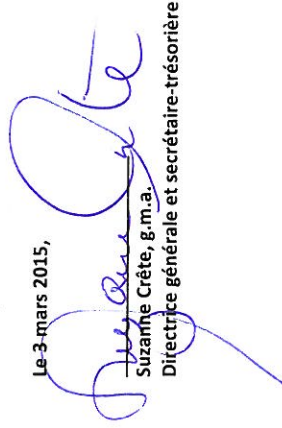
DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 2 mars 2015.


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 3 mars 2015,


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière